

## EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFERIEURE OU EGALE A 1,2 KG/J DE DBO<sub>5</sub>

### FICHE DECLARATIVE

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

| Coordonnées de votre SPANC :  |   |  |
|---|---|--|
| <b>Centre de Grenade :</b><br>Réseau 31<br>1475 rue du Port Haut<br>31330 GRENADE SUR GARONNE<br><br>Tél : 05.62.79.82.22         | <b>Centre de Saint-Gaudens :</b><br>Réseau 31<br>657 chemin de la Graouade<br>31800 SAINT-GAUDENS<br><br>Tél : 05.62.00.72.80 | <b>Centre de Toulouse :</b><br>Réseau 31<br>3 rue André Villet<br>ZI de Montaudran<br>31400 TOULOUSE<br>Tél : 05.61.17.30.84 |
| <b>Pôle contrôle de l'assainissement / Tél : 05 61 17 30 84 / Courriel : <a href="mailto:anc@reseau31.fr">anc@reseau31.fr</a></b> |   |  |

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- \* **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné**
- \* **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Conformément au règlement du service (art. 11) la réalisation d'une étude hydrogéologique est nécessaire. Le SPANC est à votre disposition pour toute information complémentaire ou vous transmettre le règlement de service.

## FICHE PERSONNE

### > PROPRIETAIRE

#### PERSONNE PHYSIQUE

M  Mme. Nom \*: \_\_\_\_\_  
 Prénom \*: \_\_\_\_\_  
 Date de naissance\*: \_\_\_\_\_  
 M  Mme. Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_

#### PERSONNE MORALE

Raison sociale \*: \_\_\_\_\_  
 N°SIRET \*: \_\_\_\_\_  
 Catégorie \*: \_\_\_\_\_  
 Nature juridique \*: \_\_\_\_\_  
 Représentant \*: \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \*: \_\_\_\_\_

#### COORDONNEES

##### Adresse \*:

Étage, appartement, porte : \_\_\_\_\_  
 Numéro : \_\_\_\_\_ bis, ter .... : \_\_\_\_\_ Voie (rue de ....) : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit : \_\_\_\_\_  
 Boîte postale : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_

##### Contact :

Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Portable \*: \_\_\_\_\_  
 Mail : \_\_\_\_\_

## PROJET / VOLET 1 : Dossier

### > Zonage

#### Type d'habitat

Maison isolée  Hameau  Zone urbaine  Lotissement  Zone péri-urbaine

### > ADRESSE DU PROJET\*

Étage, appartement, porte : \_\_\_\_\_  
 Numéro : \_\_\_\_\_ bis, ter .... : \_\_\_\_\_ Voie (rue de ....) : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit : \_\_\_\_\_  
 Boîte postale : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_

### > RÉFÉRENCES CADASTRALES\*

| Section | Numéro de parcelle | Surface |
|---------|--------------------|---------|
| _____   | _____              | _____   |
| _____   | _____              | _____   |
| _____   | _____              | _____   |



\* : champs obligatoires

## PROJET / VOLET 2 : Caractéristiques du projet

### > NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

### > MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet si différent du propriétaire (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom : \_\_\_\_\_  
 Tél : \_\_\_\_\_ Port : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom : \_\_\_\_\_  
 Tél : \_\_\_\_\_ Port : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

### > CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Dans le cas d'une réhabilitation, l'installation a-t-elle déjà fait l'objet d'un contrôle ?

Oui

Non

Si oui, indiquer le Numéro de dossier SPANC : \_\_\_\_\_

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui

Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Oui

Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Année de construction : \_\_\_\_\_

Type d'immeuble :

- Maison individuelle   
  Immeuble collectif   
  Bâtiment industriel   
  Local commercial  
 Lotissement   
  Autres (= \_\_\_\_\_)

Nombre de logements : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces principales : \_\_\_\_\_

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour, au sommeil ou à usage de bureau, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Nombre de chambres :

Nombre d'Équivalent Habitant :

(« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »)

**Cas particulier** : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base

( nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) )

Quel est le nombre d'EH retenu ?

N.B : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

### > USAGES DE L'IMMEUBLE

Type de Résidence :

Principale  Secondaire  Autre (préciser : )

Occupation :  quelques jours/an  < 6 mois/an  > 6 mois/an  Permanente

### > MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réseau public  Mixte (public et privé)  
 Alimentation privée -Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Oui  Non  
 Oui  Non

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R.214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

Usage :  Alimentation humaine  Alimentation animale  Arrosage  Autres (= )

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Si le terrain est déjà desservi par le réseau d'alimentation en eau potable, indiquez ci-après le numéro du point de livraison ou le numéro de concession.

N° :

## PROJET/ VOLET 3 : Installation ANC

### > COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

Oui  Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

### > DISTANCE

L'installation projetée sera-t-elle implantée à moins de :  5 m d'une habitation  3 m d'un arbre  
 3 m d'une limite de propriété  35 m d'un captage AEP

## > CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface du terrain : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Surface destinée à l'assainissement : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Pente du terrain :  Plat  Faible (<5%)  Moyenne (5-10 %)  Forte (>10%)  Surplomb

• Terrain inondable :  Oui  Non

### Utilisation du terrain :

État du terrain :  Paysagé  Sol nu  
 Jardin potager sur l'ANC :  Oui  Non  
 Voie de circulation sur l'ANC :  Oui  Non  
 Construction sur l'ANC :  Oui  Non

## > GÉOLOGIE

Étude de sol :

• Expertise hydrogéologique à la parcelle (à joindre à la présente demande) :

Bureau d'étude : \_\_\_\_\_ Année de réalisation : \_\_\_\_\_

• Expertise particulière à la parcelle (à joindre à la présente demande) :

Bureau d'étude : \_\_\_\_\_ Année de réalisation : \_\_\_\_\_

• Perméabilité :

Très faible (<10 mm/h)  Médiocre (10-30 mm/h)  Moyennement perméable (30-50 mm/h)

Sol perméable (50-200 mm/h)  Sol très perméable (> 200 mm/h)

• Perméabilité mesurée : \_\_\_\_\_ mm/h

## > HYDROGÉOLOGIE

• Appréciation de la nature du sol :

à dominante argileuse  à dominante sableuse  à dominante limoneuse

• Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :  Oui  Non

• Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :  Oui  Non

*N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.*

• Hauteur de nappe : \_\_\_\_\_ m

**OBSERVATIONS** (informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation)

## > CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

**IMPORTANT :** la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

### INSTALLATIONS AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE

#### Prétraitement et ou traitement primaire

Bac à graisses :  
 200 L. (eaux de cuisine)     500 L. (toutes eaux ménagères)  
 Autre volume : \_\_\_\_\_ L.    Provenance des eaux : \_\_\_\_\_

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux    Volume : \_\_\_\_\_ L.

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Préfiltre (décolloïdeur)    Volume : \_\_\_\_\_ L.  
 Est-il intégré à la fosse ?     Oui     Non     Ne sais pas

Autre : \_\_\_\_\_  
 Volume : \_\_\_\_\_ L.

#### Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

#### Traitement secondaire

##### Épandage par le sol en place

Tranchées d'infiltration  
 Longueur = \_\_\_\_\_ m soit \_\_\_\_\_ tranchée(s) x \_\_\_\_\_ m  
 Profondeur = \_\_\_\_\_ m    Largeur = \_\_\_\_\_ m

Lit d'épandage  
 Longueur = \_\_\_\_\_ m    Largeur = \_\_\_\_\_ m  
 Surface = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>    Profondeur = \_\_\_\_\_ m

##### Épandage par un massif reconstitué

Lit filtrant non drainé à flux vertical  
 Lit filtrant drainé à flux horizontal  
 Lit filtrant drainé à flux vertical

Veillez renseigner les caractéristiques ci-dessous

Longueur = \_\_\_\_\_ m    Largeur = \_\_\_\_\_ m  
 Surface = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>    Profondeur = \_\_\_\_\_ m

### Partie réservée à l'agent du SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?  
 Oui     Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau)  
 Oui     Non

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?  
 Oui     Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?  
 Oui     Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?  
 Oui     Non

Dispositif réglementaire ?  
 Oui     Non

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)  
 Oui     Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement / capacité d'accueil ?  
 Oui     Non

**Terre d'infiltration**

Longueur =  m      Largeur =  m  
 Surface =  m<sup>2</sup>      Hauteur =  m

**Lit filtrant drainé à massif de Zéolithe**

Fournisseur :   
 Surface de filtration =  m<sup>2</sup>

**INSTALLATIONS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT :  
 FILIERES AGREES**

Dénomination commerciale :

Numéro national d'agrément :

Titulaire de l'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) :

Filière réglementaire ?

Oui       Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

Oui       Non

**DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS**

**Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée :  L

**Pompe ou système de relevage**

Volume du poste :  L

Usage :  Eaux brutes     Eaux prétraitées     Eaux traitées

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

Oui       Non

**MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES\***

*\*se référer à l'arrêté du 27 avril 2012*

**Par infiltration dans le sol en place via le dispositif de traitement ou par :**

**Tranchée(s) d'infiltration**       **d'irrigation**

Longueur =  m soit  tranchée(s) x  ml

Profondeur =  m      Largeur =  m

**Lit d'infiltration**       **d'irrigation**

Longueur =  m      Largeur =  m

Surface =  m<sup>2</sup>      Profondeur =  m

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

Oui       Non

**Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel**

*N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)*

- Fossé
- Collecteur pluvial
- Cours d'eau (rivière, ruisseau)
- Retenue d'eau (étang,...) avec une continuité hydraulique

Propriétaire/gestionnaire :

Si réseau pluvial, indiquer (si connu) quel est le milieu récepteur à l'exutoire du réseau.

Propriétaire/gestionnaire :

Cas de rejet en milieu superficiel :

Aucune autre solution n'est envisageable ?

Oui       Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

Oui       Non

**Par rejet dans un puits d'infiltration** (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Profondeur =  m      Diamètre =  m

Cas de rejet dans un puits d'infiltration :

Le rejet est-il autorisé ?

Oui       Non

Le dimensionnement est-il correct ?

Oui       Non

### PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- \* **Copie de l'expertise hydrogéologique.**
- \* Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
- \* Si l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière n'a pas été réalisée :
  - Plan de situation au 1/25 000
  - Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
  - Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- \* **Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

### ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- \* A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- \* A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- \* A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC.
- \* A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- \* A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC.  
Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- \* A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- \* A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- \* **A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.**

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature